Mise au point sur les montées et descentes pour la phase 2 du Championnat régional par équipes

Dans l'optique d'être transparent sur les montées et descentes qui seront effectuées dans la perspective de la phase 2 du Championnat régional par équipes, veuillez trouver ci-après les règles qui seront appliquées.

Règles pour le championnat masculin

Le dernier de la poule de la phase 1 descend dans la division inférieure et ce, quel que soit le nombre d'équipes dans la poule.

Le premier de chaque poule accède à la division supérieure (sauf en pré-nationale où ce sont les deux premiers qui accèdent à la division nationale).

Selon le nombre d'équipes qui descendraient de nationale 3, il se pourrait que certains avant-derniers de poule soient rétrogradés dans la division inférieure. Cette décision ne pourra se prendre qu'à la fin de la phase 1. Si nous devons procéder à ces rétrogradations, le quotient points sera appliqué (article I.202.2 des règlements sportifs). Il n'y aura pas de barrage.

A ce jour, il est fort probable que la pyramide de la deuxième phase soit identique à celle de la première, avec notamment 9 poules en R3.

Règles pour le championnat féminin

A ce jour, nous avons une poule unique de 8 clubs :

- La première accède à la Nationale 3
- Pour les descentes, et comme pour les messieurs, tout sera calqué sur les descentes de nationales mais la dernière de la poule, au minimum, sera rétrogradée en départementale.

Si le nombre d'équipes est supérieur aux 8 équipes actuelles avec les descentes de N3 et les montées des départements, nous serons peut être amené à revoir notre pyramide (PN, R1).